

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DE LA DELIBERATION

de la Délégation Spéciale de la Ville de Royan

OBJET

Subvention au Comité
Général des Fêtes de Royan

SEANCE DU 29 JANVIER 1959

59025

Le vingt neuf janvier mil neuf cent cinquante neuf, à dix sept heures,

M. PERAUD Pierre M. BICHON Roger, M. DUMONT René, composant la délégation spéciale de la Ville de ROYAN se sont réunis pour examiner différentes questions concernant la gestion municipale .

°
° °

La Délégation Spéciale de la Ville de Royan

Considérant que dans sa réunion du 19 Novembre 1958, la Commission Municipale des Fêtes a proposé de résorber le déficit du C.G.D.F.R. constaté à la clôture de l'exercice 1958 et s'élevant approximativement à 3.900.000 francs.

VU les crédits inscrits au Budget provisoire de la Ville de ROYAN réglé et arrêté par M. le Sous-Préfet de Rochefort s/Mer le 19 Janvier 1958

DECIDE

- qu'il y a lieu de mandater au C.G.D.F.R. la somme de 3.900.000 francs (trois millions neuf cent mille francs)
- que la dépense sera mandatée sur le Ch. XXVIII, art.4 du Budget provisoire 1959 " Subvention au Comité Général des Fêtes de Royan".

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre MM. les membres de la Délégation Spéciale.

APPROUVE

ROCHEFORT S/MER le 6 Février 1959
Le Sous-Préfet
signé: VOCHEL

Pour extrait conforme au registre
Le Président
de la Délégation Spéciale
signé: P. PERAUD

Pour copie conforme
Mairie de Royan, le 9 Février 1959
Pr le Président
de la Délégation Spéciale
le Délégué,



R. Dumont
R. DUMONT